

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, JF DEYES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUVE), G SAUCLES (proc de S GENEST), C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, G DOZ, M CEYSSON, A ROUSSET, B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 37

Procurations : 6

Votants : 43

Absents : 9

Date de convocation : 4/06/2024

Secrétaire de séance : C PASTRE

Absents : JP LARDY, K ESSAYAR, A GUIBERT-BATTAINI, C HADDAD, MF TASTEVIN, P DUPONT, D BERAL, V VANDUYNLAGER et M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Rapport d'activité 2023 de la CCBA.

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente le rapport d'activité 2023 de la CCBA. Celui-ci retrace, par champ d'intervention, les chiffres clés de l'année, les principales réalisations et actions menées et fournit des éléments plus détaillés sur un projet-phare ou une action déterminante.

Le rapport d'activité sera transmis aux communes membres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le rapport d'activité 2023 de la collectivité ;
- De préciser qu'il sera transmis à la Préfecture et aux communes de la Communauté de Communes afin qu'il puisse être présenté à leur conseil municipal et qu'il sera tenu à disposition des habitants au siège de la CCBA.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 12 juin 2024.
Le Président, Max TOURVIEILHE

